

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1012742/CAN300972/2305800

Date : 18/09/2023

Contact : CEDRIC DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)

52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT-FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

--

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

<p>Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC</p>	<p>Permission accordée : Conformément à la PI du 25/09/2023 Date et signature : (Nom et qualité) Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre DGT - Agence d'AURILLAC Le 26 septembre 2023</p> <p style="text-align: center;"> VINCENT CALIBERN</p> <p>(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du ..... )</p>
--	---

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

15130 CROS-DE-RONESQUE - RD459.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Travaux sur réseau						
Commentaires : Implantation d'un appui métal simple 7m						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 23/10/2023						
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2023						



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PRDI / DGTRD**  
**AGENCE d'Aurillac**

**Intitulé de l'opération: Supports aériens**

**RD n° 459**

**Demande de: Orange**

**Objet de la demande: Implantation d'un support aérien Orange**

**Commune : Cros de Ronesque**

**Lieu-dit : Rue du Carladès**

Le 25 septembre 2023 , nous soussignés

Monsieur Dominique ROQUES

représentant l'agence Départementale

Monsieur Cédric DELPUECH

représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence Départementale

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Dominique ROQUES

Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre  
DGT - Agence d'AURILLAC

VINCENT GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (schémas annexés à la PI)  observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
459	Cat 3	PR3+927	G	SA			2m				

\* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens



